

Comité Vaclusien du Jeu d'Echecs

CDF Jeunes – qualifications départementales U8 et U10 mixtes

Article 1 : Organisation

Des tournois qualificatifs aux Championnats de France Jeunes sont organisés pour les catégories U8 et U10 sous forme d'un seul et unique tournoi mixte pour chacune de ces catégories. Lors de ces tournois, le titre de Champion départemental est décerné au vainqueur de chaque tournoi.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles utilisées sont celles approuvées par le dernier congrès de la FIDE le jour du tournoi.

Article 3 : Lieu et Dates

Le Championnat de Vaucluse des Jeunes U8 et U10 est organisé le dimanche 30 novembre 2025 par le CVJE84 en partenariat avec le club Echecs Loisirs Courthézon

L'adresse de la salle de jeu est :

salle polyvalente (près du complexe sportif), 372 bd Jean Vilar, 84350 Courthézon

Pointage de 9h à 9h45. Début de la 1ère ronde à 10h00.

Article 4 : Conditions de participation

Le Championnat de Vaucluse Jeunes est ouvert aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France (sous réserve de présenter le certificat de scolarité correspondant)

Pour tous ces tournois, la licence A est obligatoire.

Article 5 : Inscriptions

L'inscription aux tournois est gratuite. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 26 novembre 2025 à minuit. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Chaque club est responsable des joueurs qu'il inscrit au Championnat.

Article 6 : Places qualificatives

Le nombre de places qualificatives pour chacun des tournois qualificatifs par catégorie est déterminé par la Ligue PACA et affiché en annexe à ce règlement.

Article 7 : Joueurs/Joueuses qualifié(e)s d'office

Les joueurs ou joueuses qualifié(e)s d'office au Championnat de France peuvent participer au tournoi de leur catégorie car il décerne le titre de Champion départemental.

Cependant les qualifiés d'office ne prennent pas de place qualificative à la phase ligue.

Article 8 : Cadence de jeu

Les tournois sont joués à la cadence de 15min + 5s/coup.

Ils sont homologués pour le classement FFE rapide, avec application de la règle suivante :

Pour les compétitions scolaires ainsi que pour les catégories U8, U8F, U10 et U10F des qualifications

départementales et régionales du championnat de France Jeunes, organisées en France et prises en compte uniquement pour le Elo rapide National, la partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé. (R03. Art.2.2.2)

Article 9 : Horaires des rondes

1ère ronde le 30/11 à 10h00. Remise des prix vers 18h00.

Le forfait sera déclaré pour tout joueur ne se présentant pas à sa table au cours des 15min suivant l'heure de début de la partie ou ayant perdu au temps sans avoir joué de coup.

Article 10 : Appariements

Les appariements sont faits au système suisse, à l'aide du logiciel Papi (version 3.3.8) homologué par la FFE.

Si le nombre de joueurs inscrits s'avère insuffisant pour organiser des appariements au système suisse, l'arbitre déterminera (en accord avec le responsable des jeunes du comité et l'organisateur) le système d'appariement approprié (par exemple un tournoi toutes rondes...)

Article 11 : Systèmes de départages

Les systèmes de départage sont dans l'ordre :

1. Buchholz tronqué
2. Buchholz
3. Performance

En cas de recours à des tournois toutes rondes, les départages utilisés sont dans l'ordre :

1. Nombre de victoires
2. Sonneborn-Berger
3. Performance

En cas d'égalité à tous ces départages, le départage se fait sur l'échiquier en système coupe.

Article 12 : Vainqueur et qualification

En cas d'égalité, le vainqueur de chaque tournoi qualificatif et les places qualificatives sont attribués à la grille de classement selon les départages tels que définis à l'article 11.

Article 13 : Accès à la salle de jeu

L'accès à la salle de jeu est strictement limité aux joueurs/joueuses, arbitres, membres du CVJE84, et organisateurs désignés avant le début du tournoi ou autorisés par l'arbitre.

Les discussions dans la salle de jeu sont interdites.

L'organisateur se réserve le droit de prendre des photos de tous les participants, à tout moment durant le Championnat.

Article 14 : Arbitres

Arbitre Principal : DIMITROV Christo, Arbitre international

Arbitres Adjoints : Tout arbitre ou toute personne désignée par l'Arbitre Principal

Article 15 : Acceptation du règlement

Tous les participant(e)s s'engagent à respecter ce règlement et la Charte du Joueur d'Echecs.

L'Arbitre Principal

L'organisateur